VILLE de MIREVAL

Mairie de MIREVAL
Hôtel de Ville
7 Place Louis Aragon
BP 515
34110 Mireval
Tél : 04.67.74.05.09

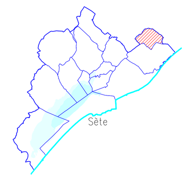

Commune de Mireval
Plan local d'urbanisme (PLU)
Plan de zonage - Zoom Village
Echelle : 1/2000ème

Chargé d'étude :

ADELE SFI urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adelesfi@wanadoo.fr

Plan cadastral, source : DGFIP © 2014-DXF CC43 Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé : RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC

Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

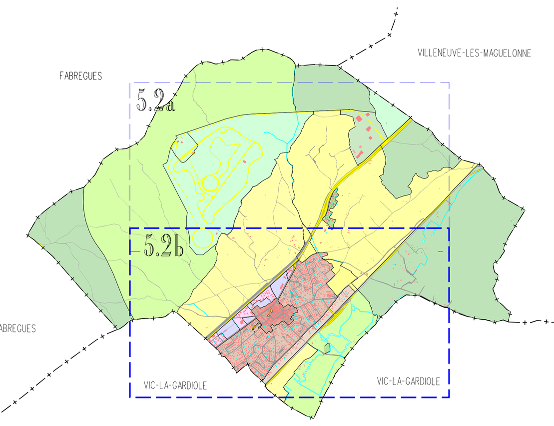

Prescription du PLU : DCM du 10 juillet 2014
Arrêt du projet de PLU : DCM du 20 septembre 2016
Approbation du PLU : DCM du ....

5.2b

Réf : mir15tplu16_d2b
14 septembre 2016

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

A. Les zones et les secteurs

- Limite de zone et de secteur

B. Les autres indications

- Espace Boisé Classé (EBC) "significatif"
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- (5) Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés)
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs destinés à des programmes de mixité sociale comportant au moins 30% de logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat.
- Carrière
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Eléments de patrimoine et de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à recalifier (voir plan détaillé 5.3)

2. Prescriptions reportées sur le PLU

- Zone inondable du PPRi Bassin versant de l'étang de Thau approuvé par AP du 25/01/2012 (détails en annexe 6.4 – Servitudes d'Utilité Publique)